



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 7 OCTOBRE 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi sept octobre deux mille dix-neuf, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mélanie Larente, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présentes : Mesdames Laurence Tardif, directrice générale par intérim et madame Monik Sénéchal, directrice générale adjointe.

---

**POINT 1  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est 19h35, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2  
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

19-10-218

**POINT 3  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- 12.1 Chiens errants dans le village;
- 12.2 Entretien extérieur du 118, rue Principale

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Lecture de l'ordre de jour**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Administration générale**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019 ;
  - 4.2 Considérations des comptes – Septembre 2019;
  - 4.3 Rapport au conseil – Délégation de pouvoirs;
  - 4.4 Embauche de l'adjointe à la direction générale;
  - 4.5 Contrat d'intérim pour le poste de la direction générale;

- 4.6 Contrat pour l'entretien ménager du bureau administratif;
- 4.7 Correspondance ;
- 4.8 Période de questions de 10 minutes selon le règlement 80-52;
- 4.9 Autorisation de dépenses de septembre 2019.

**5. Sécurité publique**

- 5.1 Embauche d'un pompier volontaire
- 5.2 Semaine de la prévention des incendies - Exercice de feu à l'école primaire
- 5.3 EPI - Achat d'une laveuse
- 5.4 Demande de rencontre de la SQ pour le dépôt de son rapport annuel

**6. Transport et travaux publics**

- 6.1 Suivi des travaux d'entretien des chemins d'été 2019

**7. Hygiène du milieu**

**8. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

**9. Santé et bien-être**

- 9.1 Politique familiale – Prochaine rencontre et récapitulatif

**10. Loisirs et culture**

- 10.1 Demande d'aide financière pour le Club quad Destination Hautes-Laurentides

**11. Lac, cours d'eau et environnement**

**12. Varia – Parole au conseil**

**13. Levée de l'assemblée**

**ADOPTÉE**

**POINT 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**19-10-219**

**POINT 4.1**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

---

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Éric Lévesque

Et résolu à l'unanimité du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2019 soit approuvé tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**19-10-220**

**POINT 4.2**

**CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – SEPTEMBRE 2019**

---

Il est proposé par : André Trudel

Et résolu à l'unanimité du conseil que le conseil accepte les registres de chèques suivants pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019:

- le registre des chèques-salaires, totalisant un montant de 12 943,82 \$ et portant les numéros suivants :
  - Paiement des salaires : D1900309 à D1900357,
- le registre des chèques-généraux, totalisant un montant de 43 931,17 \$ portant les numéros suivants :
  - Paiement par chèque : C1900794 à C1900808
  - Paiement en ligne : L1900728 à L1900740
  - Paiement direct : P1900741 à P1900810

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

**ADOPTÉE**

**POINT 4.3**  
**RAPPORT AU CONSEIL – DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

---

Ce point a été retiré de l'ordre du jour

19-10-221

**POINT 4.4**  
**EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

---

CONSIDÉRANT la démission de la directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Geneviève Brisebois effective le 27 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a mandaté la firme Zone Emploi pour le recrutement d'un nouvel employé administratif;

CONSIDÉRANT les résultats du processus d'embauche mené par le conseil municipal en collaboration avec Zone Emploi;

CONSIDÉRANT que Madame Monik Sénéchal a démontré un intérêt et dispose de toutes les qualifications nécessaires afin de combler les fonctions;

Il est proposé par : Éric Lévesque

Et unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Monik Sénéchal au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe selon les conditions prévues au contrat d'embauche et ce, à compter du 7 octobre 2019.

**ADOPTÉE**

19-10-222

**POINT 4.5**  
**CONTRAT D'INTÉRIM POUR LE POSTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE REMPLACEMENT**

---

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Annie Meilleur, a présenté un premier document de congé de maladie signé de son médecin attestant son arrêt de travail pour la période terminant le 9 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Annie Meilleur, a présenté un deuxième document de congé de maladie signé de son médecin attestant son arrêt de travail pour la période terminant le 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Saint-Michel doit poursuivre ses activités durant l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Annie Meilleur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Manon Cadieux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que :

- Le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Laurence Tardif, consultante, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim pour le remplacement de la directrice générale et secrétaire-trésorier et ce pour la durée de l'absence de Madame Annie Meilleur;
- Madame Laurence Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soit nommée à titre de représentante autorisée à signer les effets bancaires, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, et ce seulement en l'absence de madame Annie Meilleur, directrice générale, et avec autorisation au préalable.

**ADOPTÉE**

19-10-223

**POINT 4.6**  
**CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU BUREAU ADMINISTRATIF**

---

CONSIDÉRANT la démission de la responsable de l'entretien ménager du bureau municipal, Madame Geneviève Brisebois effective le 27 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que Madame Marlène Paquin a démontré un intérêt et dispose de toutes les qualifications nécessaires afin de combler les fonctions;

ATTENDU que la responsable de l'entretien ménager doit effectuer ses tâches en dehors de son horaire normal de travail à titre de coordonnatrice en loisirs, culture et communications.

ATTENDU que le ménage au bureau municipal est exigé minimalement 1 fois aux deux semaines.

Il est proposé par : Pascal Bissonnette

Et unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'embauche de Madame Marlène Paquin au poste de responsable de l'entretien ménager du bureau municipal selon les conditions prévues au contrat d'embauche et ce, à compter du 7 octobre 2019 pour une période indéterminé.

**ADOPTÉE**

19-10-224

**POINT 4.7**  
**CORRESPONDANCE**

---

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

**PROVENANCE**

- Du ministère des Transports concernant l'octroi d'une aide financière maximale de 125 832\$ pour l'entretien des routes locales admissibles de la Municipalité de Mont
- 
- Saint-Michel;
- De la Table de sécurité alimentaire concernant l'invitation à la quarante-huitième rencontre qui se déroulera le mercredi 9 octobre 2019 à Mont-Laurier. Le conseil délègue madame Laurence Tardif afin de représenter la municipalité;
- De Transports Québec concernant la reddition de compte dans le cadre du volet Entretien des routes locales qui a été jugée conforme;
- Du Journal le Courant des Hautes-Laurentides concernant les offres publicitaires;
- Du ministère des Affaires publiques et Habitation concernant le changement du modèle de résolution pour le programme TECQ;
- De la MRC d'Antoine-Labelle concernant la possibilité de participer à la chronique « Ma MRC vu par... » à la radio de CFLO ;
- Du gouvernement du Québec concernant le nouveau programme pour les infrastructures sportives et récréatives;
- De Centraide qui annonce le lancement de la campagne de financement annuel;
- Du Réseau Biblio concernant la rencontre des membres 2019 qui aura lieu le 4 novembre prochain. Le conseil délègue madame Marlène Paquin afin de représenter la municipalité.

**ADOPTÉE**

**POINT 4.8**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Il est 19h15 la période de questions débute. Aucune question n'est posée.

**POINT 4.9**  
**AUTORISATION DE DÉPENSES DE SEPTEMBRE 2019**

---

Ce point a été retiré de l'ordre du jour

**POINT 5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

19-10-225

**POINT 5.1**  
**EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

---

ATTENDU la recommandation du directeur du Service sécurité incendie de la Municipalité; Monsieur Sylvain Charette;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux

Et unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Patrick Ouellette à titre de pompier volontaire au Service sécurité incendie de Mont-Saint-Michel, et ce en date de la présente résolution, en considérant une période de probation d'un an.

**ADOPTÉE**

**POINT 5.2**  
**SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES – EXERCICE DE FEU À L'ÉCOLE PRIMAIRE**

---

La directrice générale par intérim informe les membres du conseil municipal que le Service des incendies en collaboration avec le responsable de l'école primaire et des parents effectuera un exercice de feu dans le cadre de la semaine de prévention des incendies. Lors de cet exercice, les médias et les parents sont invités à participer à cette activité.

19-10-226

**POINT 5.3**  
**EPI – ACHAT D'UNE LAVEUSE INDUSTRIELLE POUR L'ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS POUR LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES**

---

ATTENDU que la LSST établit les obligations des employeurs et celles des travailleurs concernant les bonnes pratiques pour l'entretien des vêtements de protection individuels (VPI) pour la lutte contre les incendies;

ATTENDU que la protection de la santé et de la sécurité d'un pompier repose entre autres sur l'utilisation, lors des interventions, de VPI sécuritaires, sur le port de l'appareil de protection respiratoire et sur l'application de mesures visant à réduire son exposition aux contaminants;

ATTENDU que dans ce contexte, l'entretien des VPI, des lieux et des équipements contaminés est important;

ATTENDU que les obligations de l'employeur selon l'article 51 de la LSST, l'employeur doit notamment :

- s'assurer que les méthodes et techniques utilisées sont sécuritaires;
- fournir aux pompiers un matériel sécuritaire et assurer son maintien en bon état;
- s'assurer que l'émission d'un contaminant ou l'utilisation d'une matière dangereuse ne porte atteinte à la santé ou à la sécurité de quiconque sur un lieu de travail;
- informer adéquatement les pompiers sur les risques reliés à leur travail et leur assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés afin qu'ils aient l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui leur est confié.

ATTENDU que les rôles et responsabilités en ce qui concerne l'entretien des VPI, les rôles et les responsabilités doivent être établis par les Services de sécurité incendie (SSI).

ATTENDU que les recommandations du fabricant pour l'élaboration des méthodes et procédures d'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies doivent être appliqués.

ATTENDU que pour respecter les exigences de la LSST, l'employeur doit notamment mettre en application des mesures d'entretien des VPI, des mesures d'hygiène, un programme de formation et de supervision et un programme de prévention.

ATTENDU que la recommandation du directeur du Service sécurité incendie de la Municipalité; Monsieur Sylvain Charette est de se procurer un appareil afin d'assurer l'entretien des VPI;

ATTENDU que la Municipalité de Mont Saint-Michel a un contrat d'entretien avec le Service sécurité incendie Rivière Kiamika pour l'entretien des VPI;

ATTENDU que les frais d'acquisition d'une laveuse industrielle, d'installation (525\$) et de maintenance pourraient être partagés en trois (3) municipalités, à savoir, Ferme-Neuve, Sainte-Anne-du-Lac et Mont- Saint-Michel pour une période de 3 ans en crédit/bail pour un total de 8995\$ plus taxes et intérêts;

Il est proposé par : Mélanie Larente

Et unanimement résolu que :

- le conseil municipal doit mettre en application des mesures d'entretien des VPI, des mesures d'hygiène et pour ce faire autorise l'achat d'une laveuse industrielle tel que décrit dans la soumission du Centre d'hygiène des Hautes-Laurentides;
- l'achat de cet équipement demeurera conditionnel à l'accord du partage des coûts entre les trois (3) municipalités impliquées dans ce projet;
- les coûts d'acquisition soient partagés sur la base de :
  - 1/3 de la facture à la municipalité de Ferme-Neuve;
  - 1/3 de la facture à la municipalité de Saint-Anne-du-Lac;
  - 1/3 de la facture à la municipalité de Mont Saint-Michel;
  - Étant donné la division des frais d'acquisition, la municipalité de Ferme-Neuve assumera la totalité les dépenses récurrentes pour l'utilisation de la laveuse.

**ADOPTÉE**

19-10-227

**POINT 5.4**  
**DEMANDE DE RENCONTRE DE LA SQ POUR LE DÉPÔT DE SON RAPPORT ANNUEL**

---

Suite à la réunion du Comité de sécurité publique de la MRC d'Antoine-Labelle, tenue le 18 septembre 2019, il a été convenu que le représentant de la Sûreté du Québec, le Capitaine Danny Rail, rencontrerait les conseils municipaux de la MRC afin de déposer le rapport annuel d'activités 2018-2019.

Il est proposé par : Éric Levesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que la directrice générale par intérim communique avec le Capitaine Danny Rail afin d'organiser une rencontre pour le dépôt du rapport annuel des activités de la Sûreté du Québec pour la période de 2018-2019.

**ADOPTÉE**

**POINT 6 - TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLIQUES**

---

**POINT 6.1**  
**SUIVI DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ 2019**

---

La directrice générale par intérim informe les membres du conseil municipal de l'avancement des travaux d'entretien des chemins d'été 2019.

Les travaux suivants seront reportés à la prochaine saison

**POINT 9 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

**POINT 9.1**  
**9.1 POLITIQUE FAMILIALE – PROCHAINE RENCONTRE ET RÉCAPITULATIF**

---

Madame Manon Cadieux informe les membres du conseil de l'avancement des travaux d'élaboration d'une politique familiale pour la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

De plus, Madame Cadieux informe les membres du conseil qu'une activité de lancement du processus aura lieu en décembre prochain.

**POINT 10 - LOISIRS ET CULTURE**

---

19-10-228

**POINT 10.1**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES**

---

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de don pour l'année 2020 de l'organisme « Club quad Destination Laurentides »;

ATTENDU QUE la municipalité effectue à ses frais l'entretien de la portion de la Montée Thomas se situant sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil de ne pas donner suite à cette demande de don.

**ADOPTÉE**

19-10-229

**POINT 10.2**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FONDATION MARTIN-PAQUETTE**

---

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de don pour l'édition du «Poker Run» du 7 mars 2020 de la Fondation Martin-Paquette;

Il est proposé par : André Trudel  
Et résolu à l'unanimité du conseil de donner un montant de 200 \$ suite à cette demande de don.

**ADOPTÉE**

**POINT 12**  
**VARIA – PAROLE AU CONSEIL**

---

**PONT 12.1**  
**CHIENS ERRANTS DANS LE VILLAGE**

---

Monsieur André Trudel informe les membres du conseil municipal que le chien de monsieur André Lassonde est très souvent laissé sans surveillance. Il demande de vérifier les règlements régissant une telle situation.

**POINT 12.2**  
**ENTRETIEN EXTÉRIEUR DU 118, RUE PRINCIPALE**

---

Les membres du conseil demandent à la directrice générale par intérim de s'assurer que l'entretien extérieur du terrain soit effectué.

**POINT 12.3**  
**ÉLAGAGE DES BRANCHES – CHEMIN TOUR DU LAC GRAVEL**

---

Monsieur Éric Lévesque demande que le service de voirie effectue l'élagage des branches autour de la pancarte de 30km/h sur le chemin Tour du Lac Gravel.

**POINT 12.4**  
**PANCARTE D'INTERDICTION DE STATIONNER SUR LA ROUTE 309**

---

Monsieur André Trudel demande à la directrice générale de vérifier avec le ministère des Transports afin que ce dernier redresse la pancarte d'interdiction de stationnement devant le 85, rue Principale.



19-10-230

**POINT 13**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20h50.

\_\_\_\_\_  
ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ  
Maire

\_\_\_\_\_  
LAURENCE TARDIF  
Directrice générale par intérim

Je, André-Marcel Évéquoz, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ, MAIRE